



AVIS DE COURSE

Régates de Pentecôte 2024

18 mai et 19 mai 2024

Rivière Dordogne

Voile et Cercle Nautique de PAUILLAC (en collaboration avec CN Bourg)

5 B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles du championnat de l'Estuaire de la Gironde 2024.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles 7 jours avant la date de la compétition.
- 2.2 Les IC seront disponibles au téléchargement sur le site de la V.C.N.P., rubrique « les Régates – Calendrier et résultats », <http://www.vcnp.fr>.

Dans un souci de préservation de l'environnement, les IC ne seront pas distribuées sous forme papier.



3. COMMUNICATION

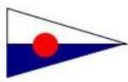
- 3.2 Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

La régata est ouverte à

- 4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A - B - C - D de la norme CE.
Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
- 4.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un RTG minimum de 6 net.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription
- 4.3.1 a) *Pour chaque concurrent majeur* en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant »



Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile : la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Par sécurité, le nombre minimum de membres d'équipage est fixé à 2

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à jc.dulos@free.fr ET soptom44@gmail.com ET brigittelepiquet@aol.com au plus tard le **samedi 11 mai 2024**

5. DROITS A PAYER

Néant

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription et émargements :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Samedi 18 mai 2024	12 h 00	13 h 15
Dimanche 19 mai 2024	14 h 00	14 h 45

Lieu : *Mât de pavillons du Comité de Course, à BOURG, Barge du CN Bourg*

6.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)	Parcours
Samedi 18 mai 2024	13 h 30	Toutes	Rivière Dordogne
Dimanche 19 mai 2024	15 h 00	Toutes	Rivière Dordogne

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16 h 00**

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type « côtier » ou « construit »
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est la Rivière Dordogne

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus lors des courses disputées.
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec CVL **selon le découpage du championnat de l'Estuaire 2024**



Flottes	Identification		RTG <u>net</u>
Flotte 1	Flamme numérique n° 1		$6 \leq \text{RTG} < 13,5$
Flotte 3	Flamme numérique n° 3		$13,5 \leq \text{RTG} < 20,5$
Flotte 5	Flamme numérique n° 5		$\text{RTG} \geq 20,5$

10. PLACE AU PORT

- 10.1 Gratuité de la place pour les concurrents dans le port de Bourg.
10.2 Vous devez **impérativement** contacter la capitainerie du port afin de la prévenir de votre arrivée pour la participation à cette régates.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. FESTIVITES ET REMISE DES PRIX

- 12.1 Le samedi 18 mai, à partir de 20 h 00, au Club de Voile du CN Bourg, la **Voile et Cercle Nautique de Pauillac** organise un apéritif suivi d'un buffet froid.



Participation de 23 € (Apéritif et vin du Médoc compris)

Réservations pour la soirée avant le **samedi 11 mai impérativement**, auprès de :

Brigitte LE PIQUET :

: 06 12 87 10 42

: brigittelepiquet@aol.com

Les inscriptions se feront par équipage : précisez le nom du bateau, le nom et le nombre de convives. AUCUNE inscription ne sera admise après le 11 mai, le nombre de places étant limité.

Ces inscriptions seront à confirmer lors des émargements le samedi 18 mai.

- 12.2 Remise des prix le dimanche 19 mai, à partir de 19 h 00, au Club de Voile du CN Bourg.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Jean-Claude DULOS

: 06 77 18 87 08

: jc.dulos@free.fr

15. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Bourg	18 mai 2024	11 h 48	16 h 49	42 / 46
Bourg	19 mai 2024	12 h 41	17 h 31	54

